



GUADELOUPE

RÉSUMÉ

L'objectif de l'étude était de réaliser un diagnostic complet de la situation dans chaque DOM et de formuler des recommandations pour mettre en place une ou des organisations pérennes de gestion des déchets issus des exploitations agricoles : emballages usagés, plastiques usagés, produits chimiques non utilisables. Les conclusions de cette étude devront faire l'objet, avant leur mise en œuvre, d'une concertation auprès des acteurs locaux et d'une approbation des pouvoirs publics au niveau national. La première partie de l'étude a porté sur le diagnostic dans chacun des départements. Elle a permis de préciser les enjeux quantitatifs, d'identifier les acteurs clés et d'analyser les retours d'expérience relevés dans chaque département.

La deuxième partie de l'étude a visé à préciser, pour chaque catégorie de déchet :

- Les principales actions à engager (**129 actions opérationnelles prioritaires** pour la Guadeloupe), qui faciliteront la mise en place ultérieure de filière pérenne de gestion dans chacun des DOM,
- Les coûts prévisionnels de gestion de ces déchets. Les simulations présentées confirment le coût très élevé de gestion des différentes catégories de déchets, de trois à cinq fois plus élevé qu'en Métropole,
- Les scénarios envisageables pour organiser la gestion opérationnelle et économique d'un dispositif pérenne. Les scénarios présentés sont à considérer comme des repères encadrant le champ des possibles.

Le scénario à définir à l'issue de cette étude sera construit en combinant des éléments des différents scénarios, suivant les catégories de déchets.

L'organisation actuelle en Métropole

L'organisation de la gestion des déchets d'agrofourniture s'est mise en place de façon volontaire, et progressive, sur le territoire métropolitain. La gestion des différents programmes : emballages vides de produits phytopharmaceutiques, produits phytopharmaceutiques non utilisables, emballages d'engrais, films plastiques, etc...est régie par des contrats de droit privé entre les différentes parties prenantes : metteurs en marché, éco organismes, distributeurs, entreprises du déchet. Le développement de la filière volontaire est mené en étroite concertation avec les pouvoirs publics. Depuis sa création en 2001, A.D.I.VALOR a progressivement élargi son périmètre d'intervention en Métropole : A.D.I.VALOR a donc été sollicité par les ministères en charge de l'Agriculture, de l'Ecologie, des Outre-mer et par l'ADEME pour réaliser cette étude préalable. Par ailleurs, A.D.I.VALOR intervient volontairement en Guadeloupe en appui technique et financier, à la demande des organisateurs de collecte d'Emballages Vides de Produits Phytopharmaceutiques (EVPP) et de Produits Phytopharmaceutiques Non Utilisés (PPNU).

Le diagnostic

La gestion des intrants agricoles en fin de vie en Guadeloupe s'inscrit dans un contexte de recul constant du nombre des exploitations agricoles et des surfaces cultivées. La production agricole (donc la consommation d'intrants) est concentrée sur 1.500 exploitations, principalement dédiées à la culture de la canne à sucre, de la banane, du melon et les cultures légumières.

50 à 70 tonnes d'emballages usagés sont à collecter chaque année, dont 35 tonnes de sacs plastiques d'engrais et 18 tonnes d'emballages vides de produits phytopharmaceutiques (EVPP). 600 tonnes de plastiques usagés sont à traiter chaque année, dont plus de 260 tonnes

de gaines bleues, 200 tonnes de films de paillage, 60 tonnes de gaines d'irrigation et 70 tonnes de ficelles.

L'absence de filière de traitement des plastiques souillés induit un risque d'accumulation de stocks de plastiques usagés en conditions non contrôlées. Le développement (30 tonnes en 2012) de l'utilisation de mousses plastiques pour la protection des régimes de bananes tend à se généraliser, et devrait générer, à terme, des quantités importantes de plastiques usagés, sans solution de recyclage à ce jour. Les quantités de produits chimiques non utilisables (PCNU, produits phytopharmaceutiques et biocides) à éliminer sont estimées à 8 tonnes au total.

Les intrants agricoles sont mis en marché par un nombre limité d'importateurs, ou importés directement par des groupements de producteurs. Ces produits proviennent de différents pays, principalement de Métropole pour les produits phytopharmaceutiques et les films plastiques, de pays non membres de l'Union Européenne pour les engrais et les autres produits plastiques. Les taxes prélevées à l'importation sont affectées aux collectivités territoriales de l'île mais la nomenclature douanière ne permet pas de distinguer spécifiquement les intrants destinés à l'agriculture.

La livraison auprès des exploitants agricoles est opérée par ces mêmes importateurs, ainsi que par quelques distributeurs. La vente et l'utilisation des produits phytopharmaceutiques sont strictement encadrées, suite à la mise en place du plan Ecophyto et la redevance prélevée sur la vente des produits phytopharmaceutiques est versée à l'Office de l'Eau.

Les réglementations européenne et française sur la gestion des déchets s'appliquent pleinement en Guadeloupe. Elles précisent les modalités de classification des déchets et leurs modalités de gestion. La réglementation tend à responsabiliser les producteurs du produit, fabricants ou importateurs. En Guadeloupe, la plupart des filières réglementées s'appuient sur le réseau de collecte des déchèteries et sont gérées par l'éco organisme national (emballages ménagers, déchets électriques et électroniques des ménages), à l'exception notable de la gestion des véhicules hors d'usage, des pneumatiques usagés et des batteries, pour lesquels l'organisation technique et financière (société TDA) est locale. L'animation du réseau de collecte est assurée le plus souvent par un organisme local¹. La performance de collecte et de recyclage est faible, en particulier pour les emballages ménagers. Le réseau de déchèteries est insuffisant : il n'existe actuellement que 4 installations principales, une dizaine est en projet. En 2020, il en est prévu 6 de plus avec au total 16 déchèteries principales et 17 secondaires pour couvrir l'ensemble des besoins en Guadeloupe et dans ses dépendances.

La capacité des installations de traitement est également insuffisante : la Guadeloupe ne dispose pas d'incinérateur ; la construction de nouvelles installations d'incinération et de stockage de déchets non dangereux (ISDND) est en projet. La ligne de recyclage de polyoléfines (polypropylène, polyéthylène) installée dans l'usine de la société ECODEC est en cours de démantèlement, faute de quantités suffisantes de plastiques à recycler.

Les emballages et plastiques usagés sont donc regroupés, triés, préparés et expédiés en Métropole pour être valorisés. La complexité des règles du transport maritime rend difficile et coûteuse la gestion des déchets, en particulier celle des déchets dangereux. Les dispositifs publics d'aides financières au transport ne suffisent pas à ramener les coûts de transport à des niveaux raisonnables.

Les professionnels agricoles sont déjà impliqués dans la gestion de leurs déchets ; les producteurs de banane, adhérents de la SICA LPG, organisent chaque année des collectes de gaines plastiques (215 tonnes collectées en 2011). Pour la première fois en 2011, ils ont également réalisé une collecte sur l'île de Marie Galante. La Chambre d'agriculture a mis en place plusieurs collectes d'EVPP (15 tonnes collectées en 2011), avec le soutien des groupements de planteurs de canne à sucre. Elle a également organisé en 2011, après une première opération en 2002, la collecte de 13 tonnes de PPNU.

Les autres déchets d'agrofourniture (films de paillage, autres plastiques, ...) sont expédiés en centre de stockage ou éliminés dans des conditions non contrôlées (brûlage, enfouissement).

Lors des entretiens, les acteurs professionnels, tout particulièrement ceux des filières banane et canne à sucre, ont exprimé la volonté de consolider les initiatives existantes. Les producteurs de légumes sont en attente de solutions, ou de techniques alternatives, pour limiter la production de déchets plastiques (cas des films de paillage par exemple). L'action des distributeurs se limite aujourd'hui au conseil et à la diffusion de l'information sur les collectes. Il n'existe pas à ce jour de structure ou de lieu de concertation qui permettrait de faire émerger un projet collectif. Jusqu'en 2013, la gestion des déchets issus des exploitations agricoles a été peu prise en compte par les collectivités territoriales, notamment dans le Plan Départemental et Régional de gestion des déchets.

Un dispositif d'aide à la production a été mis en place dans le cadre du programme de développement régional de la Guadeloupe, pour compenser en partie les surcoûts liés à la gestion des plastiques usagés et le recours aux films biodégradables en cultures maraîchère et ananas.

¹ Sauf pour : DEEE gestion opérationnelle assurée par ECOLOGIC, piles et accu par COREPILE et lampes par RECYLUM

Les opérations ponctuelles de collecte des emballages et des PPNU organisées par la Chambre d'agriculture ont été subventionnées par plusieurs financeurs, différents selon les collectes.

Les recommandations

En amont, des actions de prévention peuvent être encouragées pour limiter les quantités des déchets dont la gestion est la plus complexe : par exemple, l'amélioration de la conception des emballages (solidité des bidons, qualité des étiquettes), le développement de techniques alternatives à l'utilisation des films plastiques de paillage. Ces actions préventives ont également un but qualitatif : limiter la nocivité globale et augmenter le potentiel de valorisation de ces déchets.

Pour faciliter la gestion ultérieure des déchets, l'étude souligne l'importance d'une bonne préparation des emballages et des plastiques usagés au niveau de l'exploitation agricole : rinçage des bidons, tri par matériau, inventaire des produits chimiques à éliminer, etc.

La formation des intervenants (chauffeurs, agents de réception et de contrôle des déchets) est également un élément clé de réussite pour rationaliser les collectes. La sensibilisation et la formation des agriculteurs aux bons gestes peuvent être améliorées via notamment le Certiphyto, en cours de déploiement.

En cas d'exportation des déchets, le rapport préconise de rechercher des synergies avec d'autres filières, pour gérer le transport maritime et le traitement des déchets. Pour les déchets non dangereux non valorisables (films souillés, emballages multi matériaux), il recommande une élimination à moindre coût dans les centres de stockage existant dans l'île.

Les coûts de gestion des différentes catégories d'intrants agricoles en fin de vie ont été estimés à partir des informations collectées lors des interviews, l'analyse des retours d'expériences en Guadeloupe, et les références dont dispose A.D.I.VALOR. Les montants indiqués doivent être considérés comme des estimations indicatives de coûts moyens, pour un flux de déchet considéré comme homogène. Ils correspondent à ces coûts de gestion en phase « de routine » ; ils ne prennent donc pas en compte les dépenses exceptionnelles à engager lors de la mise en place d'une filière : études préalables, communication, formation, ...etc.

La gestion des intrants agricoles en fin de vie en Guadeloupe représente un enjeu financier annuel de l'ordre de 300.000 €, dont :

- **55 000 à 70.000 € pour les emballages.** Ces coûts varient principalement en fonction des quantités collectées et de la filière de valorisation choisie. Le surcoût induit par le choix d'une filière de recyclage « Métropole » est d'environ 8.000 €. Les coûts d'organisation (45 à 50.000 €) représentent plus de 70% du budget prévisionnel global.
- **166 000 à 210 000 € pour les plastiques usagés,** pour un taux de collecte estimé entre 40 et 60%. Seuls les plastiques les moins souillés pourront être recyclés, en Métropole. Les recettes de recyclage ne compensent cependant pas les surcoûts liés au prétraitement et à l'acheminement des emballages jusqu'au site de traitement. Dans le cadre d'une organisation spécifique, les coûts d'organisation représentent 30 à 40% des dépenses totales.
- **35.000 € à 41.000 € pour les PCNU/PPNU,** pour des quantités de une à trois tonnes de PPNU éliminées par an. Les coûts d'organisation des opérations représentent plus de 75% des dépenses totales.

Une réduction significative des coûts d'organisation est envisageable si la gestion des trois flux est mutualisée.

Les scénarios proposés

Trois scénarios pour la gestion opérationnelle et économique d'un dispositif pérenne ont été élaborés. Ils s'appuient sur des hypothèses posées sur les bases suivantes :

- Répartition des responsabilités de chacun des acteurs de la filière,
- Mode de financement du dispositif,

- Positionnement par rapport aux dispositifs gérés par les collectivités locales, le dispositif métropolitain de gestion des déchets d'agrofourniture géré par A.D.I.VALOR et les dispositifs en cours de mise en place concernant les filières REP réglementées (emballages, déchets diffus spéciaux)

Les trois scénarios « directeurs » sont les suivants :

- **Scénario 1** : intégration dans l'organisation territoriale des déchets ménagers et assimilés
- **Scénario 2** : intégration dans le système métropolitain « A.D.I.VALOR »
- **Scénario 3** : organisation volontaire d'une filière locale

Pour chaque catégorie d'intrants en fin de vie, un classement des scénarios est proposé, qui prend en compte les critères suivants :

- Performance technique : périmètre de collecte, taux de collecte, implication des acteurs professionnels, sécurité des personnes.
- Performance environnementale : maîtrise des impacts « sol-air-eau », optimisation des transports, maîtrise de la qualité des flux, hiérarchie des filières de traitement, taux de recyclage.
- Performance économique : coût de la collecte et du traitement, coût d'organisation, coût de gestion du financement, pérennité financière.

Le scénario 3 « organisation volontaire d'une filière locale » est recommandé en Guadeloupe, en particulier pour les emballages et plastiques usagés. Des économies de dépenses d'organisation sont envisageables si cette organisation se voit confier la gestion de l'ensemble des intrants agricoles en fin de vie (emballages et plastiques usagés, produits chimiques non utilisables).

Afin de faciliter la mise en place du scénario 3, il serait souhaitable que les pouvoirs publics soutiennent financièrement cette initiative, pour limiter l'impact des surcoûts liés à sa mise en place. Ce type d'approche avait été retenu lors de la mise en place des filières de gestion des PPNU et des plastiques agricoles en Métropole.

Si cette option n'était pas retenue, le rapport recommande de privilégier:

- le scénario 1 pour les emballages et plastiques usagés. Il est le plus performant sur le plan économique : la mutualisation des moyens avec ceux déjà disponibles au niveau des collectivités diminue les coûts d'organisation et facilite un accès aux installations locales d'élimination.
- le scénario 2 pour les produits chimiques non utilisables, qui est le plus performant sur les plans technique et environnemental.

Plusieurs collectes ont déjà été organisées en Guadeloupe. Le rapport recommande d'impliquer plus étroitement l'ensemble des parties prenantes (groupements de producteurs, distributeurs-importateurs de films plastiques, prestataires, Chambre d'agriculture, collectivités territoriales avec l'appui des services de l'Etat) pour mettre en place d'autres collectes, en vue d'une organisation pérenne. Pour cela les recommandations formulées soulignent l'importance **d'identifier un organisme « maître d'ouvrage », qui aurait en charge d'animer le suivi des actions qui seront mises en œuvre.**
